

PANNE MÉCANIQUE

Prise en charge des pièces essentielles dans les fonctions suivantes (voir détail des éléments décrits dans les Conditions Générales et Particulières du Contrat) :

	Sécurité+	Sécurité
 Moteur	>	>
 Boîte de vitesses	>	>
 Pont	>	>
 Ingrédients	>	>
 Turbo	>	
 Système de freinage	>	
 Système de direction	>	
 Système de transmission	>	
 Alternateur, démarreur	>	

Plafond de prise en charge des réparations :

> 1 200 € TTC par sinistre

ASSISTANCE

Dépannage - Remorquage à concurrence de 180 € TTC 24 h / 24 - 7j / 7 en cas de panne :

- ✓ Mécanique
- ✓ Électrique
- ✓ Électronique

OPTION CONFORT

- X

> **Suppression des plafonds** de réparations effectuées au titre de la garantie¹



> Mise à disposition d'un **taxi de liaison** pour la récupération du véhicule de remplacement à l'agence de location*
- 

> Mise à disposition d'un **véhicule de remplacement** de la catégorie B pendant la durée des travaux*

*Si panne non garantie, la mise à disposition du véhicule de remplacement est limitée au délai de réponse d'Opteven suite à la demande de prise en charge faite ; dans le cadre d'une panne couverte par la garantie, la mise à disposition du véhicule de remplacement se fait pendant toute la durée des réparations. Voir détail complet dans les Conditions Générales et Particulières du contrat.

EN PLUS

- > Garantie non dégressive, cessible gratuitement
- > Pas de franchise
- > Durée : 3, 6, 12 mois suivant l'âge et le kilométrage du véhicule
- > Kilométrage illimité
- > Remboursement pièces et main d'œuvre au prix client
- > Accès aux souscriptions et à la gestion des sinistres sur internet : garantie.opteven.com
- > Pas de vétusté
- > Pas de plafond avec l'option Confort

¹Voir détail dans les Conditions Générales et Particulières.

GRILLE TARIFAIRE à compter du 1^{er} novembre 2023

Remboursement direct du réparateur T2

Sécurité

Âge et kilométrage maximum à la souscription		Durée	HTVA hors option confort	HTVA avec option confort	TTC ¹ hors option confort	TTC ¹ avec option confort
6 ans	120 000 km	3 mois	69 €	110 €	75,35 €	120,70 €
		6 mois	129 €	175 €	140,80 €	192,25 €
		12 mois	159 €	215 €	173,14 €	234,95 €
15 ans	180 000 km	3 mois	149 €	175 €	162,65 €	191,50 €
		6 mois	205 €	260 €	223,60 €	284,90 €
		12 mois	240 €	330 €	262,85 €	361,74 €
20 ans	250 000 km	3 mois	169 €		185,24 €	
		6 mois	244 €		267,00 €	
		12 mois	310 €		338,40 €	

Sécurité+

Âge et kilométrage maximum à la souscription		Durée	HTVA hors option confort	HTVA avec option confort	TTC ¹ hors option confort	TTC ¹ avec option confort
10 ans	150 000 km	3 mois	165 €	215 €	180,25 €	235,33 €
		6 mois	189 €	245 €	206,50 €	268,35 €
		12 mois	235 €	315 €	256,55 €	345,70 €
15 ans	180 000 km	3 mois	194 €	225 €	212,70 €	246,30 €
		6 mois	259 €	320 €	282,80 €	349,35 €
		12 mois	325 €	440 €	351,10 €	480,04 €
20 ans	200 000 km	3 mois	209 €	240 €	228,90 €	261,60 €
		6 mois	289 €	355 €	315,20 €	386,85 €
		12 mois	369 €	480 €	400,30 €	523,54 €

Application d'un coefficient spécifique sur les tarifs ci-dessus indiqués pour les types de véhicules suivants :

- > Coefficient 1,5 : véhicules utilitaires (PTAC supérieur à 2,3T), 4x4.
- > Coefficient 2 : véhicules dont la valeur à neuf est comprise entre 55 000 € TTC et 100 000 € TTC. Véhicules Iveco, Crafter, Transporter, California.
- > Coefficient 4 : véhicules de marques Jaguar et Land Rover.
- > Pour les véhicules d'une valeur à neuf de plus de 100 000€ TTC, nous contacter.
- > Le coefficient s'applique également sur l'Option Confort.

Conditions d'éligibilité² : véhicules particuliers ou utilitaires légers à 4 roues d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5T. Certains véhicules ne sont pas éligibles, voir le détail dans les Conditions Générales et Particulières du contrat correspondant.

Niveau de gestion : T2, remboursement des réparations directement au réparateur.

Règlement des sinistres : la société Opteven Services prendra en charge le montant TTC des factures de réparation au garage réparateur ou le montant HT si celui-ci est le vendeur sous réserve des dispositions contractuelles applicables.

¹TVA au taux en vigueur sur la partie assistance et gestion.

²Voir détail dans les Conditions Générales et Particulières.